

Lydia Brovelli, Alain Lipietz
Pierre Moscovici, Claude Quin

QUELLE ÉCONOMIE POUR L'EMPLOI ?



Ce logo mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences politiques, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue d'Hautefeuille, 75006 Paris).

Tous droits réservés pour tous pays.

© Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, Paris, 1995

Imprimé en France

Printed in France

ISBN 2-7082-3130-8

LES ÉDITIONS
DE L'ATELIER

Les Éditions Ouvrières
12 avenue Sœur Rosalie
75013 Paris

**Lydia Brovelli, Alain Lipietz
Pierre Moscovici, Claude Quin**

QUELLE ÉCONOMIE POUR L'EMPLOI ?

Tous droits réservés pour tous pays.

© Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, Paris, 1995

Imprimé en France

ISBN 2-7082-3130-8

Printed in France

DE L'ATELIER
LES ÉDITIONS

Les Éditions Ouvrières
12 avenue Sœur Rosalie
75013 Paris

Une politique de l'emploi centrée sur la conquête du temps libre

par Alain Lipietz*

La réduction de la durée du travail est, depuis les années 70, le *leitmotiv* des écologistes. Elle va constituer le cœur de la présente contribution, mais je voudrais d'abord, en guise d'avertissement, dégager trois idées fortes.

Première idée. Même si nous étions en situation de plein emploi, les écologistes seraient partisans d'affecter l'essentiel des gains de productivité à la réduction du temps de travail. D'abord, parce que, sous l'angle *conquête du temps libre*, elle demeure l'une des plus profondes aspirations des travailleurs, l'une des plus anciennes aussi. Le Premier Mai commémore une lutte pour la journée de 8 heures. Un récent sondage parmi sept mille métallurgistes d'Ile de France (réalisé en 1994 par l'IFEAS) montre que la réduction de la durée du travail est conçue d'abord sous cet angle (81 %) et comme *amélioration de la qualité de la vie* (72 % des réponses), et seulement ensuite comme instrument de lutte contre le chômage (65 %). Cet aspect *qualité de la vie* renvoie directement à l'idéal d'autonomie et de convivialité des écologistes, et au-delà, à une option en faveur du développement soutenable. La croissance matérielle qui a caractérisé les Trente « Glorieuses » années

* Économiste et responsable national des Verts.

du fordisme, nous en payons aujourd'hui la dette : paysages défigurés, air et eau pollués, érosion de la couche d'ozone, dérive de l'effet de serre. Le Tiers-Monde ayant lui-même besoin d'une croissance notable de son produit matériel, seule une réorientation du Nord vers un modèle de développement axé sur la croissance immatérielle du temps libre permet de garantir notre avenir commun.

Seconde idée. Cela dit, il faut aujourd'hui reconnaître qu'aucune autre politique que le partage du travail ne permet d'obtenir une création d'emploi à la mesure du niveau de chômage actuel (3,4 millions de chômeurs déclarés, plus 1,5 million de stagiaires et RMistes, plus les chômeurs découragés de rechercher un emploi : soit un problème à 5 millions !). Et que l'on n'aille pas dire que « partage du travail » évoque la fixité d'un gâteau à partager. La conjoncture internationale étant donnée, ainsi que le niveau de productivité, les marges de manœuvres (budgétaires et monétaires) étant drastiquement réduites par l'accord de Maastricht, le nombre d'heures « travaillables » est pratiquement donné. Ce nombre d'heures ne peut être repartagé sur un plus grand nombre de personnes que si la vitesse de réduction de la durée moyenne effective du travail est supérieure à la différence entre la croissance du PIB et la croissance de la productivité. Toute vitesse de réduction de temps de travail inférieure à cette limite ne fait que ralentir la croissance du chômage (et encore ai-je négligé la croissance de la population active, qui ne va plus tarder à s'inverser. Heureusement ?). Une étude de l'Observatoire Français de Conjoncture Economique, publiée en mars 1993 et évaluant « les trois politiques de l'emploi » (croissance à gauche, réduction du coût du travail à droite, partage du travail chez les écologistes) montre que les effets des deux premières ne se chiffrent qu'à deux ou trois centaines de milliers d'emplois, alors que le passage en une fois aux 35 heures engendrerait quelque 2 millions d'emplois.

Troisième idée. Le simple rapprochement des chiffres (2 millions d'emplois créés, 3,4 millions de chômeurs officiels, 5 millions réels) montre que les 35 heures ne sont pas une panacée. D'ailleurs, ils ne constituent une issue que pour les chômeurs immédiatement « employables » (le mot atroce !). Les « bras cassés » de l'exclusion auront besoin de politiques plus subtiles pour arriver à une situation de « plein emploi », c'est-à-dire où chacun peut obtenir de quoi vivre de la société, tout en obtenant reconnaissance de son utilité sociale. De multiples politiques devront être mises en œuvre en complément.

Toutes ces choses étant dites, entrons dans le vif du sujet.

Le débat de 1993 : poussée de gauchisme ?

A suivre le débat politique et médiatique sur la question du chômage, il semblerait que les écologistes aient gagné les élections législatives de mars 1993. En tout cas, ils les ont gagnées idéologiquement. De la droite à la gauche, il n'a été question, du printemps à l'hiver 1993 que de « partage du travail » et de semaine de 32 heures. Le PS, qui affirmait encore 18 mois auparavant que « seule la croissance créerait des emplois », discuta docilement du choix entre « les 35 heures tout de suite, sans perte de salaire », ou « les 32 heures avec un petit effort ». Pour une partie de la droite, du RPR Jean-Yves Chamard au libéral Gilles de Robien, la seconde solution était encore la meilleure (alors que, pendant la campagne, Chirac n'avait pas de mot trop injurieux pour la réduction de la durée de travail). La généreuse campagne médiatique en faveur de la « semaine de 4 jours », menée par Pierre Larrourou, n'a pas pu contribuer à ce succès.

Rappelons la proposition très modeste et réaliste de l'Entente des Écologistes (Verts et Génération Écologie). Premier volet : les 35 heures, tout de suite, avec maintien intégral du pouvoir d'achat... garanti pour la majorité des salariés, c'est-à-dire au moins pour la moitié des salariés qui gagnent le moins, puis marche aux 30 heures jusqu'à l'an 2000. Deuxième volet : une aide publique importante aux volontaires du temps partiel (moins de 30 heures).

Le fait est là : les écologistes, et en particulier les Verts, comme d'ailleurs leurs alliés économistes et syndicalistes, qui, depuis des années, se battent pour cette solution (encore jugée économiquement efficace mais politiquement « utopique » en mars 1993 par le directeur de l'OFCE, JP. Fitoussi), se retrouvèrent alors en queue de peloton dans cet accès de « romantisme social » que constitua la brusque flambée en faveur des « 32 heures tout de suite ».

Le débordement de la semaine de 35 heures

Voyons donc les arguments de ces étranges « gauchistes ».

a) *Il y a de l'argent à ne savoir qu'en faire*

Pour justifier les « 32 heures tout de suite sans réduction des revenus » (donc, implicitement : après *second chèque* et impôts), certains nous expliquèrent d'abord que nous sommes déjà en société d'abondance, que les machines produisent toutes seules, sans travail, qu'en somme il n'y a qu'une crise de la demande. Pour renforcer leur argumentation, les mêmes surestiment souvent (de près du double) les fonds que la société alloue déjà à l'indemnisation du chômage. Quatre cents milliards seraient disponibles pour financer le *second chèque* alors que le total ASSEDIC + FNE est de l'ordre de deux cent dix milliards. Rappelons que le *second chèque* est la technique par laquelle le salarié reçoit un complément de salaire, ramenant par exemple son revenu mensuel à celui qu'il percevait quand il travaillait 39 heures, sous la forme d'un *second chèque* de l'État. Comme le reconnaît Guy Aznar, ce *second chèque* peut n'être que virtuel, et prendre la forme d'un abattement de cotisations sociales.

Je dois à l'honnêteté de rappeler que les gains de productivité, de l'ordre de 2 ou 3 % par an pour l'ensemble des activités, sont plutôt moins rapides aujourd'hui que pendant les Trente Glorieuses années 50-70. Je dois ajouter que ces gains de productivité exigent des investissements chaque fois plus coûteux. En outre, dans nos économies ouvertes, le coût salarial par unité de marchandise produite (en gros : le salaire horaire divisé par la productivité) détermine largement la compétitivité. Bref, les contraintes n'ont pas disparu, hélas !

Oublions ici l'objection de la compétitivité (qui pose en fait toute la question des clauses écologiques et sociales sur le libre-échange), et concentrons-nous sur la seule question de la capacité d'investir.

Comment peut-on espérer profiter de la réduction de la durée du travail pour créer quelque 2 millions d'emplois, si on ne crée pas les 2 millions de postes correspondants ? C'est là que se focalise la question bizarrement dite du « financement de la réduction de la durée du travail ». Il ne suffit pas que le coût salarial reste inchangé pour l'employeur. Il lui faut investir davantage, et payer plus de salariés !

Certes, il y a des installations inemployées. Un moyen d'économiser les investissements, c'est aussi de travailler à plusieurs sur les mêmes postes. Ce procédé n'est cependant pas indéfiniment extensible. Généraliser les équipes de nuit se heurte à des exigences de santé, de vie familiale... mais aussi à des contraintes de demande. La plupart des services ne peuvent être délivrés que dans une plage horaire limitée, et

une usine qui passe en deux équipes n'est pas assurée d'écouler deux fois plus de marchandises.

On ne peut donc espérer accroître massivement l'emploi... tout en diminuant la capacité des employeurs d'investir. Faut-il pour autant diminuer les salaires en proportion du temps de travail ? Certainement pas. Il existe un quasi-consensus, chez les macroéconomistes spécialistes de la question, selon lequel une compensation salariale de l'ordre de 70 % reste possible sans compromettre la capacité d'investir des employeurs.

Comment est-ce possible ? Parce que la réduction de la durée du travail « s'autofinance » largement. D'une part, quand on travaille moins, on peut travailler mieux : la productivité augmente (ce qui d'ailleurs diminue l'effet créateur d'emplois). D'autre part, chaque centaine de milliers de chômeurs en moins, c'est autant de bénéficiaires des ASSEDIC ou du FNE en moins, et autant de cotisants en plus sur l'ensemble des caisses de sécurité sociale. On peut donc diminuer les taux de cotisations sociales, et ainsi augmenter les salaires horaires nets sans augmenter d'autant le coût salarial.

b) Le mot « partage » c'est misérabiliste

Guy Aznar, dans ses écrits, a mille fois raison de souligner les avantages hédonistes de la réduction de la durée du travail. Nos contemporains étant ce qu'ils sont, il est en effet prudent d'en appeler à leur intérêt bien compris.

Et pourtant, je demeure persuadé que les écologistes ne peuvent s'en tenir à l'argumentation exclusivement individualiste. Les écologistes sont pour la réduction de la durée du travail pour au moins deux autres raisons : au nom de la *responsabilité écologique* à l'égard de la nature et des générations futures, au nom de la *solidarité*, et donc du *partage*. Oui, les écologistes sont pour le *partage* des emplois et des richesses (et donc de l'insertion sociale !), comme ils sont pour le *partage* du pouvoir. Rien là de misérabiliste, mais une haute conception de notre commune humanité. Je suis pour le partage, c'est-à-dire contre l'exclusion, non parce que ce que j'ai est rare (emploi et argent), mais parce que rien n'est pour moi jouissance dont je saurais que l'autre se trouve durablement exclu.

Cette dernière valeur n'est sans doute pas propre aux écologistes. Elle est, depuis bien avant Spartacus et Jésus-Christ, au cœur de l'espérance

humaine de transformation sociale. Or, je crains fort que, sans une remontée des valeurs de solidarité dans l'opinion publique, la seule prise en compte du droit de chacun à la paresse ne suffise pas à convaincre tout le monde de la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour éradiquer l'exclusion. Mais je souhaite un plein succès à l'argumentation de Guy Aznar !

Quel est donc l'obstacle au triomphe du droit à la paresse ? Evidemment, l'impossibilité de financer le partage du travail et la création d'emplois sans faire participer un peu certains salariés. Et c'est là que l'Entente des écologistes proposait une mesure « misérabiliste » : le *maintien intégral du revenu* pour la moitié des salariés qui gagnent le moins, puis une réduction d'abord imperceptible puis progressivement de plus en plus forte vers les hauts salaires.

c) *L'équilibre proposé par l'Entente des écologistes n'est que macro-économique.*

En effet, il y a un problème pour les employeurs qui n'ont que des bas salaires, et donc devraient supporter une hausse importante de leur coût salarial.

Sur ce point, la proposition ancienne des Verts a été depuis largement reprise à droite comme à gauche : une réforme du financement de la protection sociale visant à diminuer la charge sociale sur les bas salaires. Nous proposons en effet de transférer une grande partie du financement de la protection sociale à la fiscalité générale (TVA et impôts sur le revenu : IRPP et CSG) afin de faire contribuer également tous les revenus, y compris ceux de la propriété du capital (dividendes, intérêts des SICAV, loyers, marges commerciales, etc...), dont les exemptions fiscales devraient être annulées. La nouvelle baisse des taux de cotisation sociale qui en résulterait (encore un « second chèque » !) profiterait essentiellement aux entreprises de main d'œuvre, et leur permettrait d'absorber la hausse de 10 % des salaires horaires nets.

d) *Pas assez rapide, ringard, trop général, etc.*

Ici, la critique touche juste. Une des raisons du succès médiatique de « la semaine de 4 jours » de Pierre Larrourou, c'est qu'elle mobilise astucieusement un nouvel imaginaire social, alors que « les 35 heures » s'en tiennent à un vieil imaginaire syndical. Je ne suis pas sûr que la semaine de 4 jours soit *a priori* le meilleur imaginaire (par rapport à « un

mois de vacances supplémentaires » par exemple), mais il a toujours été bien clair pour moi et pour les Verts que la baisse de 10 % du temps de travail devrait pouvoir se concrétiser sous les modalités les plus diverses (y compris : « *une année sabbatique tous les 10 ans* »), à négocier entreprise par entreprise, voire poste par poste. Je rappelle par ailleurs que le programme de l'Entente écologiste combinait la mesure *générale* (-10 %) et les incitations à une réduction encore plus rapide, par le temps partiel *choisi*.

À droite et à gauche : le sabotage d'une grande idée

Tournons-nous à présent vers ce phénomène totalement imprévu qu'a constitué, à l'automne 93, l'offensive d'une partie de la droite (Chamard, De Robien) en faveur des 32 heures. Ce qui est finalement sorti des débats parlementaires trahit la logique du projet de P. Larrourou et des écologistes.

Comme on a pu le remarquer plus haut, la cohérence macro-économique du projet des écologistes ne se matérialise que si la réduction de la durée du travail est effectivement *générale*. La large compensation salariale (c'est-à-dire le fait que la baisse des salaires soit beaucoup plus faible que la baisse du temps de travail), condition *indispensable* de l'acceptation sociale de la mesure par les salariés, est en effet financée par les gains de productivité engendrés par la réduction elle-même et par les économies de cotisations sociales, fortes et *durables*, dues à la création massive d'emplois. En outre, la création nette d'emplois n'a aucune raison d'avoir lieu dans les firmes mêmes qui réduisent leurs horaires : certaines embaucheront plus, d'autres licencieront moins, d'autres se créeront... Tous ces effets macro-économiques disparaissent si la réduction de la durée du travail s'effectue en ordre dispersé, entreprise par entreprise.

Prenant le relais de l'initiative de Chamard à l'Assemblée Nationale, l'amendement Larcher proposé au vote du Sénat, en se limitant à une expérimentation micro-économique des 32 heures, cassait cette logique. Il prévoyait explicitement, *et pour les seules entreprises qui embaucheront, une réduction limitée dans le temps* des cotisations sociales, sans fixer d'obligation de restituer cette réduction aux salariés. Très peu

d'entreprises pourront se lancer dans une vaste opération de réaménagement des horaires pour une expérience limitée dans le temps, très peu de salariés accepteront une forte baisse du salaire mensuel... sauf pour éviter les licenciements, ce qui est exclu par l'obligation d'embauche.

Mais c'était encore trop. Les productivistes de droite et de gauche se déchaînèrent contre cette ébauche de « passage à l'acte ». Les lobbies patronaux s'activèrent. Finalement, c'est un amendement Fourcade-Larcher encore édulcoré qui fut adopté par les Chambres. Aux conditions déjà très restrictives de Larcher, il en ajoute une autre : compter la réduction de la durée de travail sur l'ensemble de l'année. Or, l'annualisation du temps de travail accroît très fortement la productivité, puisqu'elle revient à supprimer les heures de basses saisons où l'intensité du travail est la plus faible. En sorte qu'il sera rarissime qu'une firme qui diminue le temps de travail de 18 %, mais en l'annualisant simultanément, ait besoin d'embaucher 10 % de personnel supplémentaire.

Bref, trois ans après, la droite pourra tirer le bilan de l'expérience : quasi-nul, et la grande idée sera enterrée. C'est un « vaccin anti-partage » qui a été voté.

Pendant ce temps, le PS était traversé par un débat fort instructif. Alors que Michel Rocard et Laurent Fabius esquissaient une prise de position en faveur d'une forte réduction de la durée du travail (32 heures) non compensée intégralement pour les hauts salaires, ils se heurtèrent à une vive opposition des partisans d'une réduction de la durée de travail plus limitée, sans baisse de revenu pour personne. Si Henri Emmanuelli et Marie-Noëlle Lienemann parlaient encore de 35 heures, l'économiste spécialiste de la question au PS, Dominique Taddéi, avouait crûment que, la compensation intégrale pour tout le monde étant socialement obligatoire, on ne pourrait aller au-delà des 37 heures, ce qui sauverait « seulement » 600 à 800 000 emplois.

Bref, un débat entre une position maximaliste n'engageant pas à grand chose deux ex-premiers ministres qui, en leur temps, n'avaient rien fait de la sorte, et une position classique de défense des salariés ayant un emploi, et tous niveaux de salaires confondus, mais nettement moins ambitieuse quant à la lutte contre le chômage !

Bilan, fin 1993

Tout compte fait, l'année 1993 se solda par de très importantes avancées idéologiques des partisans du partage du travail :

- Il y a un large consensus chez les experts et dans l'opinion en faveur du principe même de la réduction de la durée du travail comme outil principal de lutte contre le chômage (non exclusif d'autres voies).

- Il y a une majorité de l'opinion (mais pas très nette) pour aller jusqu'à accepter une certaine baisse du revenu si cette mesure permet de diminuer significativement le chômage (ou, au niveau d'une entreprise isolée : quand elle évite les licenciements).

Tout le débat se cristallise donc sur la compensation salariale. Etant donné que tout le monde (sauf les intéressés !) est d'accord pour rogner les revenus improductifs de la propriété, étant donné que les travaux macro-économiques soulignent l'importance de ne pas rogner les profits du capital productif pour lui laisser compétitivité et capacité d'investir, il faut bien poser la question d'une certaine baisse de pouvoir d'achat pour les salariés. Trois positions apparaissent (en mettant à part la position irréaliste : *35 heures, voire 32 heures tout de suite, pour tout le monde, sans baisse de revenu pour personne*).

- La position : *37 heures, ou 35 heures plus tard, sans baisse de revenu pour personne*. Cette position de simple « réduction » de la durée du travail sans véritable partage vise à ne pas diviser un *bloc salarial, de l'OS à l'ingénieur*, c'est-à-dire de la classe ouvrière à la nouvelle petite bourgeoisie. Elle se résigne à un effet modeste sur le chômage et l'exclusion, donc se préoccupe modérément de ce qu'A. Gorz appelle la « non-classe » des exclus.

- A l'autre extrême, la position *32 heures, avec une réduction de tous les salaires, même les plus bas*, aurait certainement l'impact le plus fort sur le chômage. Elle est très logiquement défendue par ceux qui militent pour les *exclus*, comme Pierre Larrouturou, « lobbyiste » d'Atd Quart Monde, et tout un secteur chrétien de gauche. Position très estimable, mais sociologiquement peu réaliste : elle ne peut recueillir de soutien dans les syndicats de salariés, et ne peut espérer que des miettes expérimentales de la part de la droite.

- La position *35 heures tout de suite, avec le maintien du pouvoir d'achat garanti seulement aux bas salaires* apparaît comme un compro-

mis économiquement tenable et sociologiquement (donc politiquement) jouable. Elle n'attaque pas le capital productif, mais les revenus improductif du capital financier ou rentier par le biais de la réforme fiscale. Elle ne présente que des avantages pour des chômeurs et pour la moitié, essentiellement féminine, des salariés la plus exploitée, *bloc des victimes directes du productivisme*, au-delà duquel elle cherche à rallier les couches moyennes en leur proposant la conquête du temps libre et des cités avec moins de chômage et d'exclusion.

A côté de ce débat, non dénué, on vient de le voir, de *contenu de classe*, il faut tout de même rappeler la sombre réalité de l'année 93 : une année de *rallongement* de la durée du travail. Par la prolifération des heures supplémentaires d'abord : heures souvent non déclarées, non compensées, voire non-payées. Mais surtout par l'inversion de la tendance historique à la réduction de la durée du travail sur l'ensemble de la vie active, du côté de l'âge de départ en retraite.

Cette inversion avait été préparée dès le gouvernement de Michel Rocard par le *Livre blanc sur les retraites*, mais seul Edouard Balladur osa la mettre en œuvre, en plein été. Partant d'un constat de bon sens présenté de manière alarmiste (puisque la durée de vie s'allonge, il va falloir cotiser une fraction de plus en plus grande de son salaire durant son temps d'activité pour financer sa propre retraite), une campagne faisait rage depuis plusieurs années pour limiter la hausse mécanique du taux de cotisation retraite, et encourager la formation volontaire d'une retraite par capitalisation. La réforme Rocard-Balladur allait encore plus loin : elle combinait une diminution de la retraite servie et un allongement de la durée de cotisation. De 150 trimestres, il s'agit de passer progressivement à 160 trimestres de cotisations pour obtenir la retraite à taux plein.

Au rythme d'un trimestre par an, c'est un quart de promotion qui retarde chaque année sa sortie du travail, retardant du même coup l'entrée des demandeurs d'emploi. Soit environ 200 000 chômeurs de plus par an, en comptant l'effet récessif induit. Car ces chômeurs sont souvent des jeunes non indemnisés, qui se substituent à des retraités indemnisés... Mais c'est justement le but de la manœuvre : réduire les déficits du système de protection sociale !

L'alternative des Verts à cette politique de Gribouille est évidemment d'assumer pleinement la réalité arithmétique : si l'on travaille moins et si la durée de vie augmente, la part des revenus d'activité qui sert à

financer la vie inactive doit naturellement augmenter, et indéfiniment. On peut retourner le problème dans tous les sens, appeler « capitalisation » une hausse des retenues sur salaire, remplacer des retraités financièrement autonomes par des jeunes chômeurs à la charge de leurs parents, le résultat est le même. Alors mieux vaut embaucher des jeunes... et leur faire payer des cotisations retraites plus élevées, le principe de répartition étant de loin le plus solidaire et le plus sûr.

Le débat de 1994 : retour au « réalisme » ?

La reprise mondiale, gonflée par la baisse drastique des taux d'intérêt aux États-Unis, a flamboyé en 1993, sans toucher les rivages de l'Europe corsetée par les « critères de convergence » de Maastricht. Alors qu'elle se ralentit outre-Atlantique, elle semble enfin mollement toucher la France. Et déjà on s'inquiète : ne va-t-on pas retomber dans l'erreur historique, confessée par Michel Rocard, des « Trois petites glorieuses » de la fin des années 80 : compter sur elle pour assurer le retour à l'emploi, oublier la réduction du temps de travail ? A l'époque, 800 000 emplois créés n'avaient fait baisser le chômage que d'un point, avant le retour de la récession.

Eh bien, peut-être pas. La reprise, qui comme d'habitude relance la combativité des salariés, se traduit pour la première fois par une vague de grèves autant orientées vers l'emploi que vers le salaire. Enfin, un seuil semble avoir été franchi : le chômage, parce qu'il touche maintenant toutes les familles, toutes les classes sociales, s'est durablement établi comme le problème économique, social, culturel, éthique et écologique de notre temps.

En fait, sur le point de la durée normale du travail, le front a un peu bougé depuis l'hiver 1993. A l'époque, quatre positions s'affrontaient, on vient de le voir.

1- La position traditionnelle des syndicats et de la « vieille gauche » : *les 35 heures sans aucune diminution du salaire.*

2 - La position la plus généreuse pour les exclus : *les 32 heures tout de suite, avec baisse réaliste des salaires, même les bas salaires.*

3 - La position réaliste « pro-cadres » d'Henri Emmanuelli : subordination de la réduction de la durée du travail à la croissance ultérieure de la productivité, soit *les 37 heures tout de suite, les 35 heures plus tard.*

4- La position réaliste « pro-exclus » des écologistes : les 35 heures tout de suite, avec maintien du revenu mensuel garanti aux bas et moyens salaires.

L'année 1994 a marqué trois grandes évolutions.

– La disparition presque totale de la « position 2 ». Généreuse et économiquement réaliste (à ce dernier titre, elle avait trouvé un soutien dans la droite « humaniste »), elle était politiquement irréaliste, puisqu'elle se privait de tout soutien chez les bas salaires. En revanche, la forme « semaine de quatre jours » (compatible avec les trente-cinq heures) connaît un triomphe !

– Le retour du PS, sous l'égide d'Emmanuelli, à une vieille tradition « molletiste » : discours très radical anti-capitaliste, positionnement électoral centriste. Contradiction dans les termes ? Non : il suffit de ne pas dire « les 35 heures tout de suite » !

– Et surtout, au sein des collectifs « Agir ensemble contre le chômage ! », et dans la fraternité de la marche des chômeurs, la confrontation entre les positions 1 et 4.

La position 4 fut essentiellement défendue par les collectifs de chômeurs (comme le Mouvement National des Chômeurs et Précaires), les écologistes, une partie de la gauche syndicale. La position « 35 heures tout de suite sans aucune diminution du salaire » fut défendue avec talent par la LCR et une partie de la gauche syndicale. Sans trop caricaturer, l'argumentation est en gros : « Les patrons peuvent payer. Ou, s'ils ne peuvent pas payer, on peut les y aider en taxant davantage les rentiers. Et même si un jour nous devons reconnaître qu'ils ne peuvent pas tous, et pas tout payer, ce n'est pas la peine de nous diviser en anticipant les compromis que nous aurons à faire avec eux ».

Le problème, avec ce dernier argument, c'est qu'il se rapproche dangereusement de la position Emmanuelli. Car, de fait, ou bien il pose d'emblée un droit au double discours (« Pour le moment nous refusons toute baisse du revenu des classes moyennes, mais si un jour la question devient d'actualité... »), ou bien il subordonne la lutte contre l'exclusion à la défense du revenu des classes moyennes et donc renvoie les 35 heures aux calendes grecques. Position étonnante de la part d'une extrême gauche que l'on était habitué à voir défendre les augmentations de salaire non-hiérarchisées (1 500 francs pour tous). Or, qu'est-ce qu'une compensation salariale, sinon une augmentation de salaire ho-

raire ? Une position du type « compensation salariale uniforme » aurait permis à la gauche syndicale de s'unifier sans peine avec les écologistes.

Cette priorité aux classes moyennes est d'autant plus choquante que ces mêmes militants n'hésitent pas (à juste titre) à prôner la stricte limitation des heures supplémentaires : donc une réduction de la durée du travail sans aucune compensation.

Mais le problème est plus profond. Pour l'extrême gauche, tout gain salarial au sein de « l'affrontement capital-travail » est bon à prendre. Or, les exclus ne font pas partie (hélas pour eux) du rapport capital-travail, et la « nouvelle petite bourgeoisie » reçoit ses revenus sous forme de salaire. Dès lors, un accord « capital-salariés » pour les 35 heures sans diminution de salaire pourrait très bien se faire... à condition de fermer les établissements les moins productifs, de diminuer les frais de protection sociale et les réglementations de défense de l'environnement (ce fut en gros la politique du « boom » thatchérien, tiré par les hauts salaires).

En face, les écologistes, et en particulier les Verts, qui pour la première fois s'engageaient collectivement sur le terrain social, se présentèrent d'abord en vaillants petits soldats du partage du travail et des revenus. Etant bien d'accord qu'il fallait commencer par « faire payer » les revenus de la propriété pour financer la réduction du temps de travail, ils se séparaient de l'extrême gauche en ne garantissant le maintien des salaires mensuels que « pour la moitié des salariés les moins payés ». Or, cette moitié gagne moins de 9 000 francs. Ce qui peut être relativement confortable en Province est très insuffisant en Ile de France (la différence des salaires Paris-Province, de l'ordre de 40 %, est beaucoup plus importante que la différence hommes-femmes, de l'ordre de 25 %). Le sondage de l'IFEAS démontre qu'une certaine perte de salaire mensuelle lors du passage aux 35 heures n'est acceptée majoritairement qu'à partir de 12 000 francs par mois. Plus précisément : la majorité des sondés pense qu'elle est acceptable à partir de 12 000 francs par mois. Chez les Ingénieurs et Cadres, elle est acceptée... à partir de 9 000 Francs par mois, alors que chez les ouvriers, le « maintien du pouvoir d'achat pour tous » pèse exactement autant (46 %) que la « diminution du pouvoir d'achat de tous ou à partir d'un certain niveau ». Ce sont les moins bien payés qui rejettent le plus l'idée d'une non-compensation salariale intégrale. Cette « logique subjective » de la méfiance, qui contrarie la raison objective, se retrouve chez les syndiqués CFDT, CGT, ou les non-syndiqués.

Surtout, alors que les Verts se proposaient d'augmenter le SMIC horaire pour garantir les bas et moyens salaires, tout en laissant les hauts salaires à la négociation, ils sont apparus comme se battant pour la baisse des hauts (et pourquoi pas des moyens) salaires. Or, quel que soit leur souci de la Nature et du Tiers-Monde, ils ne font certes pas de la baisse des hauts salaires un objectif en soi ! Simplement, conscients qu'une hausse générale du salaire horaire pourrait ruiner pas mal d'entreprises, ils cherchaient à « limiter la casse » en garantissant les seuls bas salaires. Encore fallait-il diminuer le coût de ces salaires pour les industries de main-d'œuvre, en fiscalisant les cotisations sociales.

Tout le monde à AC ! étant donc d'accord pour une réforme fiscale faisant payer les charges sociales à l'ensemble des revenus, une partie des Verts proposa à l'été 94 de se rallier au mot d'ordre « 35 heures sans réduction des salaires pour tous »... tout en se réservant la possibilité de récupérer par l'impôt, pour les « rendre » aux entreprises, les largesses que celles-ci auraient concédées à leurs cadres (selon une application inversée de la logique du second chèque).

Cette proposition fut repoussée par les Verts, sur recommandation de leur Commission Économique, mais l'exercice valait d'être tenté (voir en *Annexe*). Il apparaît techniquement possible de « financer la réduction du temps de travail par l'impôt », c'est-à-dire de passer aux 35 heures sans réduction de salaire et sans nuire à la compétitivité ni à la capacité de financement des entreprises, grâce à une réforme fiscale. Il suffit pour cela de transférer quelque 150 milliards de cotisations sociales vers l'impôt. Mais, même si on prélève 20 % supplémentaires sur les revenus du capital, même si on ponctionne 50 milliards sur les consommations d'énergie via une écotaxe anti-CO₂ qui serait répercutée sur les prix, il faut encore augmenter l'impôt sur le revenu de 25 %, et de 40 % si l'introduction de l'écotaxe se fait à prix constants (c'est-à-dire à la charge des entreprises) !

Bref, une force politique n'a rien à gagner à renvoyer sur l'État, via l'impôt, la redistribution des coûts salariaux : c'est elle qui prendrait tous les coups en assumant le transfert de la poche des classes moyennes salariées vers celles des employeurs. Mieux vaut s'en tenir aux règles d'une société pluraliste. Il est normal que les syndicats exigent les plus hauts salaires possibles, normal que les employeurs résistent. Le rôle d'une force politique luttant pour la solidarité est de protéger les exclus et les bas salaires... en laissant les autres négocier entre eux !

Mais encore faut-il avoir privilégié l'alliance des exclus et des exploités. Le problème des « classes moyennes salariées », qui constitue le gros de l'électorat écologiste et socialiste, n'en reste pas moins brûlant. Nous allons y consacrer la section suivante.

Les 35 heures et les classes moyennes

Fin 94, et en fait depuis le début de 1993, la majorité des Français rejoint les experts sur un point épineux : une non-compensation intégrale de la réduction du temps de travail au niveau du salaire est jugée normale voire indispensable. Sur cette question décisive, les techniciens, ingénieurs, cadres, professions intermédiaires, bref les « nouvelles classes moyennes salariées » jouent un rôle doublement charnière.

- Le basculement en faveur de la réduction de la durée de travail est intervenu vers la fin de l'année 1992, pas seulement à cause de la montée des écologistes, mais surtout parce que, pour la première fois depuis vingt ans de crise, ces « nouvelles classes moyennes » (y compris donc les journalistes !) se sont senties globalement menacées par le chômage.

- Les mêmes couches moyennes, qui ont *toujours* répondu OUI, en proportion plus grande que les autres catégories socio-professionnelles à la question « Accepteriez-vous une certaine baisse de salaire pour une forte réduction de la durée du travail ? », ont majoritairement rallié cette esquisse de compromis.

Oui mais... *majoritairement* ne signifie pas, de loin, *unanimentement* ! Et c'est précisément cette question qui empoisonne aujourd'hui les débats sur le « partage du travail ». Je propose donc de revenir un instant sur la « nécessité » de ce compromis, puis d'examiner les arguments les plus susceptibles d'influencer la décision des classes moyennes.

Un choix d'efficacité

Principaux porteurs de la proposition de réduction de la durée du travail dans le débat politique, les écologistes l'envisage de deux façons complémentaires :

- Une réduction massive, rapide et générale (donc : organisée par une loi ou un accord interprofessionnel type Grenelle ou Matignon), à 35 heures dans une première étape.

- Une politique d'encouragement résolu au temps partiel volontaire, partiellement compensée par un « second chèque ».

Cette deuxième voie est développée brillamment par notre ami Guy Aznar. En principe comme dans les faits, elle pose le moins de problèmes, puisque toujours sur la base du volontariat. Mais, par définition, on ne peut en évaluer les résultats : ça dépendra de la compensation salariale offerte... et de l'air du temps.

La voie « générale » est, elle, susceptible d'évaluation économétrique.

On le comprend aisément : une baisse des revenus proportionnelle à la baisse des horaires créerait un choc récessionniste. Au contraire, un maintien intégral des revenus mensuels « mordrait » à ce point sur les profits que les employeurs seraient bien en peine de financer la création de postes de travail, à moins de faire travailler plus de monde sur le même poste (réorganisation du travail) ou de baisser le salaire mensuel à partir d'un certain niveau. En jouant sur ces deux paramètres (réorganisation et baisse de salaire mensuel), l'OFCE étudie trois scénarios. Sans réorganisation, avec compensation intégrale jusqu'à 1,8 SMIC, on sauve un million et demi d'emplois. Avec réorganisation, compensation jusqu'à 1,5 SMIC et baisse des cotisations sociales employeurs (donc avec une « fiscalisation des charges sociales », que proposaient à l'époque les seuls Verts), on crée un million d'emplois supplémentaires ! Mais naturellement, on aura doublement « fait payer » les cadres : par une certaine baisse des salaires mensuels, et sans doute à travers la fiscalité sur leurs revenus (les cotisations sociales, étant linéaires et ne touchant que les revenus du travail, sont les prélèvements les plus « anti-ouvriers » qui soient).

Ainsi, le choix d'une compensation salariale non intégrale et prioritairement en faveur des bas salaires est aussi un choix en faveur des chômeurs. Un choix politique, qui est demandé aux classes moyennes salariées, même si la fiscalisation de la Sécurité Sociale (qui doit être accompagnée d'une suppression des privilèges des revenus du capital) touche aussi la petite bourgeoisie patrimoniale.

Ce choix politique est le contraire de celui effectué dans les années 80, tacitement ou explicitement (et même claironné dans *Le Nouvel*

Observateur à l'époque du F.O. Giesbert). De 1984 (première année pleine après le « tournant de la rigueur ») à 1993, la tranche des 10 % de salariés les moins payés a vu son pouvoir d'achat augmenter (quand même !) de quelques 5,5 %. Mais la tranche des 10 % de salariés qui gagnent le plus a vu son revenu augmenter de quelques 11 % : le double en valeur relative, sept fois en valeur absolue. Ce résultat inattendu des « années socialistes », l'accroissement de la hiérarchie des salaires, est bien entendu aggravé dans la hiérarchie des revenus totaux, les cadres moyens et supérieurs étant les premiers bénéficiaires de la défiscalisation des revenus de placement liquides à haut rendement (SICAV, FCP, etc.), chère à Christian Pierret.

Ainsi, une réduction de 5 % du salaire mensuel au niveau de 4 fois le SMIC ne ferait que rétablir la hiérarchie des salaires de 1982, qui était déjà une des plus inégalitaires d'Europe (avec la britannique).

Argumentaire pour un « sacrifice »

Tous les sondages, on l'a dit, montrent que les cadres sont majoritairement prêts à répondre « oui ». Mais que dire aux autres ?

D'abord, en appeler à l'intérêt bien compris. Et même à l'intérêt financier : une création d'emplois équivalente à la moitié du stock de chômeurs diviserait par deux la probabilité d'avoir un chômeur dans sa famille.

Ensuite, rappeler que le « sacrifice financier » est la contrepartie d'un gain en temps libre plus que proportionnel. La vraie question est la suivante : « Quelle valeur donnez-vous à votre temps libre dans la mesure de votre bonheur de vivre ? » Encore faut-il que ce gain soit tangible : sous forme d'un mois de vacances par an, d'une année sabbatique (payée) tous les 10 ans. « Les 35 heures » ne représentent pas cet imaginaire pour les cadres, parce qu'ils ne « comptent pas leur temps ». Pour certains, cela signifie qu'ils n'ont pas d'horaire, mais une forme convenable de réduction du temps de travail, les mettant vraiment à l'abri de leurs « obligations professionnelles », pourra les séduire. Pour d'autres, cela signifie hélas qu'ils ne sauraient pas quoi faire de leur temps libre, car leur vie c'est leur carrière. Ceux là, on ne peut pas grand chose pour eux, mais cela jouera peu sur le volume de l'emploi !

Enfin, à tous, il faut poser la question politico-sociale : préférez-vous vivre dans une société déchirée par l'exclusion et les tensions raciales, ou dans une société de temps libre et d'emploi pour tous ?

Les politiques d'accompagnement

Il est hors de question, dans cette courte contribution, de détailler les nécessaires politiques qui doivent accompagner la réduction de la durée du travail, soit pour la protéger (du côté de la compétitivité), soit pour la compléter. Je me bornerai ici à quelques indications, essentiellement pour développer ma troisième remarque liminaire : la réduction de la durée du travail n'est pas une panacée, *donc* il faut la faire, *et* faire aussi autre chose.

Les « autres » politiques de l'emploi

Laissons la politique, chère à la droite, de baisse du coût salarial... Certes, nous en acceptons une partie, à travers la fiscalisation des charges sociales. Mais certainement pas la politique de « brésilianisation » de la société française, les Bac +2 à quatre dollars de l'heure que prévoyait le CIP. La question de la concurrence des pays du Tiers-Monde ne peut certes pas se régler en s'alignant sur leurs conditions d'exploitation. La seule solution ne peut être cherchée qu'à travers des clauses écologiques et sociales sur le libre-échange.

Dans la pharmacopée traditionnelle, la « relance » de la demande tient une place de choix. Remarquons immédiatement que toute politique de réduction de la durée du travail, dès lors qu'elle est, *même partiellement*, compensée au niveau du salaire horaire, est une politique de relance de la consommation des salariés. Tout simplement parce que, en macro économie, elle s'analyse comme une hausse du coût salarial horaire, donc un déplacement du partage de la valeur ajoutée vers les salaires. Dans la formule proposée par les Verts, le déplacement se fait même en faveur des salariés ayant la plus haute propension à consommer.

Reste l'autre volet des politiques de relance, par la dépense gouvernementale. Les écologistes, contrairement à ce qu'on croit, n'ont rien

contre la relance, du moment qu'elle est *soutenable*, c'est-à-dire qu'elle améliore la qualité de la vie, n'aggrave pas les pollutions et économise des devises. Sont de ce type : la création d'emplois dans les services publics d'éducation ou de santé, les économies d'énergie, le développement des transports en commun. Où trouver les fonds ? D'abord, dans un redéploiement des dépenses existantes : il est plus que temps d'engranger les « dividendes de la paix », de réduire les dépenses militaires. Quant à accroître les dépenses totales, ce n'est pas si facile. Il ne faut guère compter augmenter l'impôt (hors la part qui correspond au remplacement des cotisations sociales, bien sûr) et la reprise est le temps du retour à l'équilibre budgétaire. Reste l'emprunt, qui est justifiable quand il s'agit de financer la transition au développement soutenable (sortie du nucléaire, économies de gaz à effet de serre, etc., par le développement du rail et les économies d'énergie). Encore faudrait-il baisser les taux d'intérêt, ou financer ces grands travaux à taux préférentiel... deux choses interdites par les termes actuels de l'accord de Maastricht. La renégociation de 1996 sera sur ce plan décisive.

Remarquons par ailleurs que le choix des techniques permettrait de réorienter la croissance vers un contenu en emplois supérieur. Préférer les économies d'énergie aux centrales nucléaires, l'agriculture paysanne à l'agriculture sur-intensive, c'est un choix pour l'environnement, c'est aussi un choix pour l'emploi.

Pour un tiers secteur d'utilité écologique et sociale

Reste que la relance ne permettra pas de régler le problème du chômage résiduel après passage au 35 heures.

C'est pourquoi le second grand chantier contre le chômage est le développement d'un « tiers-secteur d'utilité sociale », à côté du privé et du public. L'idée est bien sûr d'utiliser l'argent du traitement social du chômage pour subventionner un nouveau type d'activité, avec de nouveaux rapports sociaux. Les organismes du tiers-secteur (coopératives ou agences) sont, comme l'étaient les chômeurs qu'ils embauchent, dispensés d'impôts, de TVA, de cotisations sociales et reçoivent une subvention égale à un RMI par emploi. Ces avantages *sont permanents* et caractérisent le statut du Tiers Secteur. Les salariés en revanche n'ont

aucun statut particulier : ils sont couverts par le droit salarial commun (SMIC, durée légale du travail, droit de licenciement). La vocation du Tiers Secteur est l'ensemble des travaux d'utilité écologique et sociale non couverts par les deux autres secteurs. L'agrément de ses organismes et la régulation de la délimitation de ses compétences (afin d'éviter la « cannibalisation » des emplois des autres secteurs, du fait de sa sur-compétitivité) sont confiés aux Comités de Bassin d'Emploi. A terme, le Tiers-Secteur devrait atteindre la taille de l'autre grand secteur subventionné, la paysannerie, soit de l'ordre du million de personnes.

Ce que pourrait être une politique européenne

Dans les paragraphes précédents, l'Europe n'a été perçue que comme une menace dont on pourrait limiter les inconvénients en prohibant le *dumping social*. Mais, bien sûr, une Europe convenablement réformée pourrait jouer un rôle positif pour l'emploi. Les spécialistes de l'OFCE et du CEPII nous donnent un aperçu de ce qu'il serait possible de faire. (« Lutter contre le chômage de masse en Europe », *Observations et diagnostics économiques*, n°48, Janvier 1995).

Ils excluent d'abord les politiques de réduction du coût du travail : par définition, si elles sont prises à l'échelle européenne, elles n'améliorent la compétitivité relative d'aucun des pays, et aggravent la dépression. En revanche, une dévaluation de 10 % de l'ensemble des monnaies vis-à-vis des Nouveaux Pays Industrialisés aurait des effets globalement faibles (-0,2 point de chômage), mais sectoriellement importants (textile...). Plus intéressante serait une réforme du financement de la protection sociale : la seule affectation de l'écotaxe anti-effet de serre à la réduction des cotisations employeurs diminuerait le chômage de 0,7 point (rapporté à l'offre totale de travail) !

Ils explorent ensuite une initiative de relance keynésienne : ramener à zéro le taux d'intérêt réel à court terme (comme dans les années 60-70), dévaluer de 10 %, diminuer les cotisations employeurs et les impôts sur les ménages. Le résultat est impressionnant : cette « relance coopérative » augmente de 5,7 % le Produit Européen Brut au bout de 3 ans, sans dégrader les déficits publics ! Donc, le retour à la croissance, c'est possible... à condition de violer les critères de convergence, et de

contraindre les banques centrales à se soumettre à la politique sociale. Quand on sait que la Bundesbank n'a pas hésité à saboter la transition de l'Allemagne de l'Est, au nom de sa sacro-sainte indépendance et de ses dogmes monétaristes, on voit immédiatement qu'une telle politique est inapplicable sans la révision radicale du traité de Maastricht.

Le « Livre Blanc » qui fut discuté au Sommet de Corfou (1994) s'en gardait bien. Il proposa donc une très modeste relance, limitée à quelques grands travaux (dont certains très contestables écologiquement) dont on bricolera le financement pour contourner les règles monétaristes du traité. Le résultat sur l'emploi en sera dérisoire.

Mais même la méga-relance étudiée par l'OFCE et le CEPII n'aurait qu'un effet de ... 2,5 points sur l'emploi !

Aussi le rapport se tourne-t-il à nouveau vers la baisse généralisée du temps de travail (- 10%), en ne restituant aux salariés que les économies sur les coûts de protection sociale (+2,5 % pour le salaire horaire). La baisse du taux de chômage serait alors de six points.

Le problème (et les débats pendant les marches des collectifs AC ! l'a montré) c'est qu'une compensation salariale aussi faible serait intolérable pour les salariés, même si elle diminue le chômage de moitié. *Le « plus » qu'apporte l'Europe, c'est la possibilité d'une très large compensation salariale, sans être inquiété par la concurrence des autres pays européens. Mais il faut là encore faire sauter le verrou de Maastricht, qui exclut la coordination des rémunérations !*

Un « plus d'Europe » (l'harmonisation fiscale) permettrait d'améliorer la situation de l'emploi, à travers une réforme fiscale déchargeant un peu la fiscalité (charges sociales comprises) pesant sur le coût de travail.

Une première voie consiste à uniformiser l'imposition du capital par un prélèvement libérateur à la source. C'est un pis-aller (cet impôt uniforme ne tient pas compte du niveau revenu total) mais c'est mieux que rien.

Une autre voie consiste à transférer le maximum de cotisations sociales vers la TVA. Mesure en soi progressiste (à ponction égale, elle fait également peser la fiscalité sur l'ensemble des revenus par un changement d'assiette, ce qui d'ailleurs favorise les industries de main d'œuvre), elle a en outre l'avantage, puisque la TVA est déductible à l'exportation et chargée sur les importations, de « découpler » le niveau de protection sociale en Europe et la compétitivité vis-à-vis des pays

tiers. Rappelons enfin qu'il y a un consensus pour que l'éventuelle écotaxe énergie-gaz carbonique (anti effet de serre et anti -nucléaire) soit substituée à une partie des cotisations sociales.

Reste quand même la moitié du problème à résoudre. Une « relance », on l'a vu, gagnerait encore 2,5 points de chômage. Encore faudra-t-il l'orienter dans un sens écologiquement soutenable. Que proposer pour le reliquat ? C'est là que le Groupe Vert au Parlement Européen a apporté une innovation majeure (à l'initiation de la Française Aline Archimbaud, présidente du Réseau pour une Economie Alternative et Solidaire), en faisant voter par le Parlement, le 6 Mai 1994, une résolution prônant le développement d'un tiers secteur d'utilité écologique et sociale, dont le financement serait assuré par divers moyens, y compris les subventions communautaires, la mobilisation de l'épargne de proximité, etc.

Une Europe sociale, alternative et solidaire est donc possible, et elle pourrait vaincre le chômage. Elle exige une volonté politique qui se concrétiserait par une profonde réforme du Traité en 1996. Mais elle exige surtout des avancées, dans chaque pays, dans les esprits, dans les votes et dans les luttes, en faveur d'une réelle politique de solidarité et de transformation sociale.

Amis, encore un effort

par Alain Lipietz

La contribution de Pierre Moscovici

Des trois autres contributeurs, Pierre Moscovici avait la tâche la plus difficile : assumer le bilan de la décennie socialiste. Il le fait avec honnêteté, courage et modestie. Il reconnaît le passif écrasant de cette gestion quasi-libérale, sans chercher à surestimer la valeur des quelques réformes progressistes qui justifieraient le « quasi », passant en revue sans complaisance l'ampleur des capitulations et des échecs. S'il faut surenchérir sur son autocritique, ce n'est certes pas en contestant son honnêteté intellectuelle, c'est plutôt, paradoxalement, en s'inquiétant de certaines faiblesses de l'analyse des causes de l'échec, et l'oubli des raisons qui avaient été avancées alors – y compris par lui-même – pour justifier les erreurs. Car faute d'une réfutation précise des arguments avancés dans les années 80 pour justifier les politiques mises en œuvre comme « seule politique possible », comment faire crédit d'une intention ou même de la possibilité réelle de mettre en œuvre, « la prochaine fois », les réformes qu'il propose ?

Si on veut même chercher la petite bête, on peut s'inquiéter du glissement qui lui fait imputer le « choix implicite du chômage », au début de son texte, « à la droite et à la gauche », et, à la fin de son texte, « à la société elle-même ». Car il faut rappeler avant tout que « la société » était loin d'être d'accord avec les choix économiques du PS (et de la droite), que « le peuple de gauche » a résisté (en 1984 comme en

1987), qu'il a été battu par le pouvoir socialiste, assommé par le discours gouvernemental de « la seule politique possible », et a finalement donné son congé... au PS, et, pire, à toute force politique (communiste et écologiste compris) qui continuerait à porter un discours de transformation sociale. En somme, le crime du PS est d'avoir vacciné la société contre l'idée même d'espérance, celle portée par le PS ou celles portées par d'autres forces.

Si donc on peut se satisfaire de la dénonciation des dogmes libéraux, de la tendance au repli sur soi ou des illusions de la croissance, on est un peu inquiet du constat sans analyse des crises de l'emploi proprement européenne et proprement française. Car enfin, si la Communauté est la zone de sous-emploi du monde, il doit bien y avoir des vices de formes dans sa construction. Ne serait-ce pas justement la perversité des règles du jeu de l'Acte unique et du Traité de Maastricht (la libre circulation sans règle sociale commune) dénoncées en leur temps par les Verts mais soutenus par le PS et Moscovici ? Si la France crée moins d'emploi à croissance égale, la mythologie techniciste du PS (les puces électroniques avant le savoir-faire), et le financement de l'État-providence pesant exclusivement sur le travail, n'y sont-ils pour rien ? Si la réponse est doublement positive, les remises en causes nécessaires du discours socialiste vont bien au-delà de ce qu'écrit Moscovici.

Même la critique du « monétarisme » est nettement insuffisante. Le monétarisme n'est pas le « contrôle quantitatif de la monnaie » (ça, c'était l'encadrement du crédit, que les monétaristes et les socialistes ont remplacé par les taux d'intérêts élevés), mais le dogme de l'indépendance de la politique monétaire par rapport à la politique de l'emploi et à la politique tout court, et en fait de la priorité de cette politique monétaire par rapport à toute autre. Dogme qui est incorporé à la constitution de l'Union européenne par le traité de Maastricht. Moscovici doit ici nous dire : « nous avons voté contre l'indépendance de la Banque de France que nous avons pourtant soutenue en votant « oui » à Maastricht, nous reprendrons le contrôle de la Banque de France et répudierons Maastricht si nous revenons au pouvoir ». Oui ou non ? Si c'est non, alors le couplet sur la politique du taux d'intérêt zéro que devrait pratiquer le Système Unifié des Banques Centrales est plus que vain : il est carrément illégal. Aux termes mêmes de l'accord de Maastricht, le pouvoir politique élu n'a même pas le droit d'adresser des recommandations (et encore moins des consignes) aux Banques Centra-

les indépendantes. Ça ne fait plus partie de la politique ! Quant à l'idée qui se cache à la fin de ce même paragraphe (baisser les taux rendrait « le dollar et le yen moins compétitifs »), c'est-à-dire en clair : une dévaluation compétitive des monnaies européennes, on aurait aimé, d'abord, qu'elle soit en clair, ensuite qu'elle s'accompagne d'une critique explicite de la « stratégie du franc fort ».

De la même manière, on aurait aimé connaître l'opinion finale de Moscovici sur le « Livre Blanc » européen, attribué d'abord aux vilains libéraux thatchériens « flexibilisateurs », et deux pages plus loin au gentil Delors partisan des grands travaux...

Ou encore : le théorème attribué à Schmidt (« Les profits d'aujourd'hui sont les emplois de demain ») fut tout de même le credo des socialistes français à partir de 1983. Moscovici analyse maintenant la crise comme une crise de la demande, mais pense-t-il vraiment que la contrainte de profitabilité, de financement des investissements, ait disparu ? Ou se propose-t-il de le redécouvrir une fois revenu au pouvoir ? C'est important, quand il s'agit de discuter de la compensation salariale de la réduction du temps de travail ! Je pense pour ma part (et je m'en explique dans mon texte) que c'est une question centrale. Oui, on peut la « compenser » largement, c'est-à-dire accroître le salaire horaire, mais pas à 100 %, car la contrainte de financement n'a pas disparu. Mieux vaut le dire tout de suite, et discuter cartes sur table du financement du partage du travail.

Il est vrai – et c'est la principale déception que m'inspire ce texte – que la réduction du temps de travail est visiblement, pour Pierre Moscovici, la dixième roue du carrosse, après le « retour de la puissance publique », la coopération internationale, la politique européenne, et six autres chantiers. Mais examinons brièvement les premières roues.

« Le retour de la puissance publique » est, on l'a dit, plus qu'imprécis, dès lors que la question centrale des règles du jeu de Maastricht n'est pas abordée. Plus intéressantes et fécondes sont les « nouvelles règles du jeu internationales » proposées, y compris les clauses sociales et écologiques... mais pourquoi alors persévérer à diaboliser le protectionnisme, puisque cette diabolisation a servi, depuis 1983, à justifier exactement le contraire ? Posons encore une fois la question : un « gouvernement de transformation sociale » aura-t-il le courage d'appliquer ces recommandations, même unilatéralement ? Les Verts y sont prêts !

Quant à la politique européenne, elle souffre encore plus de ces imprécisions fondamentales : Pierre Moscovici veut-il ou non que le pouvoir élu dicte les taux aux Banques Centrales ? Les Verts disent « oui » (mais précisent d'ailleurs que le taux réel doit rester faible mais pas nul : il ne s'agit pas de subventionner le productivisme). Faut-il ou non approuver le « Livre Blanc Thatcher-Delors » ? Nous disons non, y compris à la plupart des « grands travaux » proposés. Quand à l'idée de faire réaliser ces grands travaux (essentiellement de BTP, d'électromécanique ou d'informatique) par des emplois subventionnés, elle me paraît tout à fait saugrenue. Il faut créer un « tiers-secteur » subventionné... mais pour les petits travaux (et non les petits boulots).

Ces imprécisions se retrouvent sur les « six grands chantiers ». Ainsi : « Des finances publiques plus actives... » mais avec réduction ou non du déficit budgétaire ? Avec redéploiement ou non des dépenses ? Si oui, au détriment de quoi ? De la Force de frappe nucléaire ? « Des emplois de services par milliers »... mais à la Aubry-Giraud, en subventionnant les usagers, ou s'agira-t-il vraiment d'un tiers-secteur, organisé, stable, si possible autogéré, qui serait lui, dispensé de charges sociales ? « Modification des charges sociales »... mais au profit de quoi ? On s'inquiète en voyant ici reprises des balivernes sur l'importance du salaire net en Allemagne, au Japon et aux États-Unis. Ce « salaire net » n'est pas net... d'impôts et d'assurances privées, qui en France sont prélevés sous la forme de charges sociales ! Pierre Moscovici parle d'allègement, invoque la taxe anti-CO₂, la CSG, la TVA (bizarrement taxée d'inflationniste : et pourquoi donc, si elle remplace d'autres versements patronaux ?) : je donne des chiffres en annexe de mon texte, Moscovici est-il prêt à assumer ces hausses d'impôts ? On craint que non, puisqu'au chapitre « dépenses actives de l'emploi » il reprend le mythe du « trésor caché » dans les « 400 milliards » de dépenses publiques pour l'emploi... dont 200 ne sont que du manque à gagner, et 50 sont déjà des dépenses actives... « Activer » le manque à gagner n'est possible que par le partage du travail et le tiers-secteur.

Quant au bricolage de la proposition Tapie, mieux vaut glisser. Le scandale n'est pas le chômage de jeunes mais le chômage tout court. Subventionner spécifiquement des jeunes, c'est exclure des plus de vingt-cinq ans, en l'absence de création nette d'emploi.

J'ai mis à part le chantier sur la politique des revenus, car il convient de la traiter conjointement, comme je l'ai fait, avec le partage du travail et des revenus. Pierre Moscovici glisse sur deux détails essentiels :

1- L'accroissement de la part des revenus du capital sous les socialistes (grâce à une politique active de ceux-ci).

2- L'accroissement de l'éventail des salaires sous les socialistes (sous-produit passif de leur libéralisme).

Sur le premier point, esquissé de-ci, de-là par Moscovici, posons fermement la question : la quasi-suppression de l'impôt sur les revenus du capital, au nom de la libre-circulation des capitaux décidée par Pierre Bérégovoy avec un an d'avance sur l'échéancier de l'Acte unique, peut-on et va-t-on revenir dessus ? Les Verts y sont prêts, et à en prendre les moyens. Pierre Moscovici dit y être prêt, mais alors *quid* de la libre circulation des capitaux ?

Sur le deuxième volet, il faut rappeler à Pierre Moscovici que la part des « fruits de la croissance » attribuée aux salaires a profité exclusivement, depuis 1983, aux hauts salaires. Dès lors, il me semble que ce serait réparer une injustice que de faire participer exclusivement ces bénéficiaires au financement du partage de travail. De cela, il ne dit rien explicitement, mais il évoque une rectification générale par le biais de la fiscalité. L'annexe de mon texte chiffre ce repartage par l'impôt. Pierre Moscovici assumerait-il un mouvement de cette ampleur ?

Faute de réponse sur ce point essentiel, j'ai les plus grandes craintes quant à l'échéancier qu'il propose de la réduction du temps de travail. « Des étapes à 37 heures et 35 heures... » ? Mais si on ne pose pas explicitement la question du partage des revenus, il est raisonnable de supposer qu'un parti qui affichait les 35 heures et n'a fait que les 39 heures en douze ans reportera même les 37 heures aux calendes grecques...

La contribution de Lydia Brovelli

Contrairement à la mienne et à celle de Pierre Moscovici, et comme celle de Claude Quin, la contribution de Lydia Brovelli s'appuie sur une étude systématique des causes du chômage. Disons tout de suite que globalement ces deux contributions recourent largement mes propres

analyses, présentées notamment dans *Choisir l'Audace et Vert-Espérance* (aux Éditions La Découverte). Avec quelques nuances toutefois.

La contribution de Lydia Brovelli s'appuie essentiellement sur le concept de « dénationalisation », qui vise à la fois la perte de l'autonomie de la France dans le monde et l'abandon par l'État de son rôle de direction dans le développement économique.

Je ne peux que souscrire au premier volet. A coup sûr, l'internationalisation des marchés et des processus productifs, en l'absence de mise en place de « règles du jeu » communes qui auraient été l'analogie (au moins au niveau européen) des « compromis institutionnalisés » choisis par la France, comme par les autres pays capitalistes développés, après 1945, ne pouvait conduire qu'au délitement de cet « ordre productif et social » (souvent baptisé « fordisme ») caractéristique de l'Après-guerre. Lydia Brovelli souligne avec raison que ces compromis entre le capital et les forces progressistes se sont révélés mutuellement favorables au capital et au travail, et en tout cas à l'emploi. On est loin des sarcasmes de l'époque contre le « Capitalisme Monopoliste d'État » : les années 60-70 apparaissent, tout compte fait, et bien sûr relativement, comme une sorte d'Âge d'Or perdu du contrat social. C'est bien l'écheveau de ce lien social qu'est venu détruire la politique de « désinflation compétitive », engendrant chômage et exclusion.

Et il faut saluer le courage de Lydia Brovelli qui, comme d'ailleurs toutes les autres contributions, résiste à la tentation (qui serait bien compréhensible de la part d'une syndicaliste faisant le compte des « dégâts de l'Europe ») de sortir de l'impasse par un retour en arrière vers une économie plus protégée. Comme elle le dit justement, « la construction européenne n'a pas (encore) permis d'édifier de nouvelles cohérences productives sur les décombres des ensembles économiques nationaux », ce qui implique une option en faveur de « plus d'Europe pour mieux d'Europe ». Même Maastricht se trouve ainsi critiqué... pour la timidité de sa dimension structurelle, faiblesse qu'elle propose de réparer à l'échéance prévue de 1996.

Moins convaincants, je l'avoue, sont les développements sur l'autre volet de la « dénationalisation ». Tout à fait d'accord pour critiquer le démantèlement des compromis institutionnalisés nationaux (tels que les lois sociales, contrats, conventions...). Mais la « privatisation » (qui ne s'oppose pas à la « nationalisation », mais à l'étatisation), si elle accompagne ce mouvement, n'est pas du même ordre : certaines firmes « na-

tionalisées » ont toujours fait fi du national, ou l'ont entraîné vers des impasses (que l'on pense aux filières électronucléaires de l'EDF); inversement la Suède a su imposer des compromis nationaux à un secteur productif presque entièrement privé.

Ce qui manque enfin à l'analyse de Brovelli, que l'on retrouvera en revanche chez Quin, c'est la critique de ce qui s'est passé, non pas du côté de la désorganisation de la demande sociale par l'internationalisation, mais bien du côté de l'offre : les choix faits dans l'organisation du travail, le type de modernisation. Nous y reviendrons.

Quant aux conséquences, Lydia Brovelli souligne l'émergence du phénomène d'exclusion, phénomène qualitativement différent de « l'armée de réserve du travail ». L'exclusion signifie qu'une partie croissante de ce qu'on appelait « prolétariat » n'a plus vocation à devenir salariat : le capital ne s'y intéresse « même plus », si j'ose dire, à titre précaire. Il est donc un peu dommage, que Lydia Brovelli télescope aussi brutalement « précarité » et « exclusion », même si l'une est l'antichambre de l'autre, et qu'elle fasse remonter alors la précarité si « haut » dans l'échelle du salariat (ce qui n'est pas faux, mais reste distinct du problème de l'exclusion). C'est dommage parce que le syndicalisme est confronté à une double réalité : la précarisation, certes, c'est-à-dire la perte des acquis sociaux antérieurement conquis – mais les précaires ont vocation à redevenir de temps à autre des salariés – et l'apparition d'une classe sociale d'exclus du salariat. Ce qui pose des problèmes de représentativité pour des syndicats de salariés plutôt stables, quand il s'agit de représenter les intérêts des chômeurs, qui sont, soit des précaires, soit des exclus. Problème très complexe que je n'aborderai pas ici. J'indique cependant que je suis pour la représentation autonome des chômeurs, dans la négociation de leur propre sort, et même dans une éventuelle « négociation tripartite » visant à retisser le contrat social.

Les paragraphes consacrés aux propositions dénotent bien de ce point de vue particulier sur le chômage, à partir de syndicats de non-chômeurs. Ainsi, il commence par... la protection sociale. Curieusement, Lydia Brovelli dresse d'abord un tableau catastrophiste de l'état du système français (ce qui est excessif), pour assurer aussitôt qu'il faut le conserver dans ses principes (je suis bien d'accord) et même en élargir le champ pour assurer la couverture des personnes en voie de « mobilité sociale » (toujours d'accord). Il n'en est que plus dommage qu'elle n'explicite pas la réforme du financement qu'elle propose, même si elle semble ouvrir

la porte à une fiscalisation. Pour ma part, je propose une large fiscalisation, et pour ne pas trop charger la barque des impôts sur le revenu (CSG et IRPP), je proposerais de ne leur affecter que le financement de la branche famille, la TVA assurant la branche santé, et la retraite restant financée « à la répartition » par les cotisations des ayants droit.

Deuxième chantier proposé : une relance de la production classiquement keynésienne, par la demande, et il faut saluer ici que Lydia Brovelli pense principalement à la demande du Tiers-Monde (même si les contraintes environnementales sont passées sous silence).

Arrive ensuite le nœud du débat : la réduction du temps de travail, « sans perte de salaire », cadrée par une loi nationale. Retrouverait-on la « position 1, économiquement irréaliste » de mon texte ? On peut d'abord le croire, mais Lydia Brovelli propose d'abord de « taxer les heures supplémentaires », ce qui revient à les faire progressivement disparaître. Comme elle n'évoque ici nulle compensation salariale, elle semble brutalement se rallier à une position « réduction du temps de travail sans compensation » (bizarrerie que l'on retrouve souvent, je le dis dans mon texte, chez les tenants de la position 1). Décidément, je pense que le syndicalisme, comme les forces politiques, doit admettre une certaine différenciation de la compensation salariale : intégrale pour les bas salaires, décroissante pour les hauts salaires.

La contribution de Claude Quin

C'est évidemment de cette contribution que je me sens le plus proche, y compris dans le raffinement de son analyse. A la « dénationalisation » comme cause de la crise, Claude Quin ajoute en effet le choix national (mais commun à d'autres pays capitalistes développés : États-Unis, Grande-Bretagne, Espagne) de la « mauvaise » sortie du modèle fordiste : par la flexibilisation, et donc la déqualification des salariés. Il souligne avec raison que la « modernisation réussie » se fonde sur la qualification, la mobilisation de la ressource humaine, et donc la stabilité salariale. De fait, les pays qui ont plutôt choisi cette voie (Allemagne, Scandinavie, Arc Alpin) sont les « capitalismes qui gagnent »... y compris sur le chapitre du salaire et de l'emploi !

Un peu décevant en revanche est sa conception du développement soutenable... réduit à un développement durable pour le capital et soutenable pour les populations d'aujourd'hui, en oubliant la « soutenabilité » pour les générations futures, donc la préservation de l'environnement (cette médiation entre les générations). C'est d'autant plus curieux que la dénonciation par Claude Quin du rôle des taux d'intérêt élevés dans l'oubli du long terme allait tout à fait dans ce sens.

Plein accord en revanche sur la politique macro-économique cadrant la politique de l'emploi : critique du libéral-productivisme (sans exclure une croissance orientée par les besoins réels), changement des critères de gestion (y compris le report de l'assiette des charges sociales sur la valeur ajoutée : il ne reste plus qu'à les rendre déductibles à l'exportation et chargeables à l'importation pour les appeler TVA sociale !). Venons-en à ses « cinq pistes », en laissant la réduction de la durée du travail pour la bonne bouche. D'accord sur la formation et la qualification. D'accord sur la croissance des secteurs riches en emploi tels que les services à la population, d'accord surtout sur la « reconstitution des tissus économiques et sociaux dans les bassins de chômage ». Réapprendre à travailler les uns pour les autres dans un territoire commun, c'est à la fois un objectif social, démocratique, et écologique au sens le plus complet du terme.

Et enfin : la réduction de la durée du travail. Mon accord est quasi-total, sauf peut-être sur un point rhétorique. Claude Quin titre en effet : « Réduire fortement la durée du travail, sans diminuer le pouvoir d'achat »... tout en précisant qu'il faudra, « si l'on veut », s'attaquer aux salaires « les plus élevés ». Comme c'est bien le nœud politique du débat, j'ai préféré prendre le taureau par les cornes et jouer cartes sur table. Je partage néanmoins son argumentation : l'argument de justice sociale et de réduction de l'éventail des salaires. Et j'en ai ajouté quelques autres dans mon « argumentaire pour un sacrifice ».

Car si les forces de la transformation sociale veulent conquérir les classes moyennes, il faudra leur parler un langage de vérité et de générosité.